

---

Aux Contribuables de la susdite municipalité

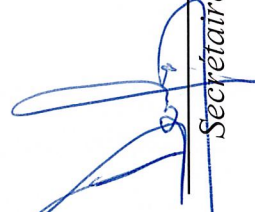
---

## AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal de la paroisse de Packington tiendra une session extraordinaire le mercredi 15 décembre 2021, à 19h30 au lieu ordinaire des délibérations du conseil, pour adopter ses prévisions budgétaires 2022, son programme triennal des immobilisations et l'imposition des taxes pour l'année 2022.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette assemblée, porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires, le programme triennal des immobilisations et l'imposition de la taxe.

**DONNÉ À Packington, ce 3<sup>e</sup> jour de décembre 2021.**



Secrétaire-trésorier

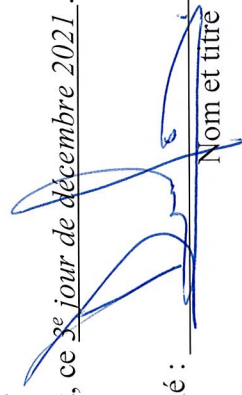
---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 335 et 348 du code)

Je, soussigné, résidant à Packington, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé et en affichant deux (2) copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 13 heures et 17 heures, le 3<sup>e</sup> jour de décembre 2021.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 3<sup>e</sup> jour de décembre 2021.

Signé :



Nom et titre